



GRUPE CDC

CDC BIODIVERSITÉ

bpiFrance

AGR

CNP ASSURANCES

ICADE

I-CDC / CNP TI

SNI

SCET

Établissement Public

SCIC Habitat

adoma

transdev

Société Forestière

Info Groupe UNSA Numéro 23

Mars 2016



NON CADRES QUI ENCADRENT OU PAS.



ALBERT

SOMMAIRE

- Cadres / Non-cadres, plafond de verre et discrimination 1
- Trois élections, trois succès..... 4
- Les orientations stratégiques d'ICADE 5
- Exposition Lutétia 6
- Les organisations syndicales agissent ensemble 7
- UES SCIC HABITAT 8
- Évolution à la Commission de Surveillance 8

Cadres / Non-cadres, plafond de verre et discrimination

Agir avec l'UNSA pour faire évoluer les mentalités !

« Notre politique d'ouverture s'est poursuivie avec l'adhésion de femmes non-cadres exerçant des responsabilités d'encadrement » écrit la présidente du réseau Alter Egales dans le rapport d'activité 2014 de ce réseau.

Absurde, non ?!

Des non-cadres qui encadrent ont été autorisés à rejoindre ce réseau élitiste (qui a la prétention de porter le nom d'Egales), les cadres qui n'encadrent pas sont, eux, invités d'office, quant aux non-cadres qui

.../...

n'encadrent pas, ils sont méprisés et pourtant le véritable plafond de verre se situe dans cette barrière absurde entre les cadres et les non-cadres.

En dehors du manque de considération des non-cadres, il existe souvent une réelle discrimination pour les non-cadres. Quelques exemples :

- *Salaire, primes, avantages en nature, intéressement, participation aux bénéfices, épargne salariale moindres.*
- *Une couverture santé-prévoyance parfois moins complète avec des cotisations plus importantes.*
- *Une pension de retraite moins élevée : dans le privé, les non-cadres n'alimentent pas l'Agirc.*
- *Lors du licenciement, les non-cadres sont moins bien indemnisés et ne peuvent bénéficier des services de l'APEC, réservée aux cadres.*
- *Une trajectoire professionnelle peu ascendante : promotions, nominations, primes : les non-cadres sont souvent oubliés.*
- *Ils sont rarement invités à participer à l'intelligence collective dans les divers « think tank » (laboratoire d'idées) internes.*

Et maintenant, un peu d'histoire.

Mais d'où vient cette notion de cadres/non-cadres ?

Apparue dans les années 1930, la notion de cadre regroupait soit des experts (des ingénieurs, des juristes, des financiers...), soit des managers servant de courroie de transmission entre la Direction générale et les exécutants.

En 1950, les cadres ne représentaient que 2% de la population active. Actuellement ce taux est de 20%, et dans certaines entreprises, il monte à 90%.

Cette distinction cadres/non-cadres est une spécificité française.

Dans les pays anglo-saxons ou en Allemagne, les salariés chargés de gérer des équipes sont simplement qualifiés de managers. En France, il est possible d'être cadre et de n'encadrer personne ou d'être non-cadre tout en encadrant une équipe ! Raymond Devos aurait adoré ...

Et dans notre groupe, qu'en est-il exactement ?

Voici quelques chiffres extraits du bilan social Groupe CDC 2014

Les définitions de cadres et non-cadres dans le bilan social Groupe sont les suivantes :

Cadres : agents de catégorie A de la Fonction publique, agents sous statuts CANSSM (mines), salariés d'entreprises ayant des responsabilités importantes. Ils ont qualité de cadre au sens des conventions collectives ou du statut de la Fonction publique.

Notons combien il est humiliant pour les non-cadres de lire que les cadres sont des salariés qui ont des responsabilités importantes ! D'autant plus que, vous nous l'accorderez, le terme « important » n'est ni mesurable, ni quantifiable et de ce fait, inapproprié à notre sens.

Non-cadres : agents des catégories intermédiaires de droit privé, selon les différentes conventions collectives (agents de maîtrise, techniciens, employés), les catégories B et C de droit public et statutaire (ex CANSSM).

Nombre de cadres dans le Groupe CDC :

Comme nous l'avons vu précédemment, la moyenne des cadres en France est de 20%.

Et dans notre Groupe, alors ?

Le Groupe CDC compte 56% de cadres (12 468 collaborateurs) et 44% de non cadres (9 996 collaborateurs).



Concernant les rémunérations, les cadres sont globalement deux fois mieux payés que les non-cadres, mais ces écarts peuvent monter d'un à dix.

Enfin, à noter une dernière inégalité inacceptable à nos yeux porte sur la santé-prévoyance.

Il faut savoir que dans certaines filiales, notamment à la CNP, les cadres cotisent moins que les non-cadres. A quel titre ?!

L'UNSA défend tous les salariés cadres et non-cadres et ne renvoie pas une catégorie contre l'autre. Tout en défendant les intérêts des cadres, l'UNSA propose des mesures d'amélioration de la situation des non-cadres dans le Groupe CDC.

- *L'UNSA demande à la DRH Groupe de communiquer un état des lieux comparatif complet entre les cadres et les non-cadres dans toutes les entités.*
- *L'UNSA revendique pour les non-cadres que les accords d'intéressement et de participation prévoient des calculs qui n'affectent pas les non-cadres dans chaque entité.*
- *L'UNSA revendique que la santé-prévoyance ne pénalise jamais les non-cadres dans toutes les filiales et au sein de l'Établissement public CDC.*
- *L'UNSA revendique un dispositif PERCO spécial non-cadres qui leur permettrait de se constituer une deuxième retraite complémentaire.*
- *L'UNSA revendique que soient clairement présentées dans les accords de Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences les modalités de promotions des non-cadres en cadres.*

Par ailleurs, l'UNSA exige que le rejet des non-cadres des réseaux élitistes internes soit interdit et que les non-cadres soient invités, comme les autres collaborateurs, à participer à la réflexion collective, que ce soit dans les diverses conventions internes ou autres réunions initiées par les employeurs de la Caisse des Dépôts et de ses filiales.

Trois élections dans des filiales du groupe CDC : trois nouveaux succès !

I-CDC/CNPTI

Le 19 octobre 2015, l'**UNSA arrivait largement en tête du scrutin** des élections professionnelles I-CDC/CNPTI et confirmait sa 1^{ère} place avec 38,78% des suffrages aux élections du Comité d'entreprise (+3,90% par rapport au scrutin de 2012) dans cette filiale du groupe CDC.

COMITÉ D'ENTREPRISE :

UNSA : 311 voix ; 38,78% (+3,90%)

CFDT : 155 voix ; 19,33% (+1,35%)

CGC : 131 voix ; 16,33% (+6,21%)

CGT : 111 voix ; 13,84% (+0,39%)

FO : 86 voix ; 10,72% (-11,42%)

SNUP : 8 voix ; 1% (-0,43%)

AGR CDC

Le 1^{er} décembre 2015, l'**UNSA obtenait 23,37%** des suffrages aux élections professionnelles de l'AGR CDC. **Une progression de +9,80%** par rapport au scrutin de 2012.

DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL (DUP)

UNSA : 23,37% (+9,80%)

CGT : 25,13% (-7,73%)

SNUP : 19,68% (-0,32%)

FO : 15,29% (-4,00%)

CFDT : 15,82% (+3,68%)

CGC : 0,70% (-2,21%).

En 2016

Rejoignez la 1^{ère} force syndicale !

Adhérer, c'est être plus fort ensemble.



GROUPES CDC

ADOMA

Enfin, les salariés d'Adoma (filiale du groupe SNI) votaient également le 1^{er} décembre dernier pour élire les membres du Comité d'entreprise et les Délégués du personnel. **L'UNSA enregistrait la plus forte progression (+3,83%)**, alors que les autres organisations syndicales baissaient ou stagnaient.

COMITÉ D'ENTREPRISE :

UNSA : 221 voix 16,35% (+3,83%)

CFDT : 435 voix 32,17% (-0,86%)

CGT : 247 voix 18,42% (+0,33%)

CGC : 106 voix 8,65% (-2,15%) Syndicat plus représentatif.

SUD : 224 voix 16,57% (-5,06%)

SNUP : 117 voix 8,65% Syndicat non représentatif.

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !

Après ceux obtenus en 2015 à SCDC, Icade, Etablissement public CDC, SNI Grand Ouest, Sainte Barbe et BPI, ces trois excellents résultats confirment la progression constante de notre organisation dans le groupe CDC et une confiance accrue des personnels. ★ ★ ★



Les orientations stratégiques d'ICADE et ses conséquences sociales

Le 30 novembre 2015, ICADE a communiqué auprès de l'ensemble de ses salariés sur ses orientations stratégiques pour les 3 ans à venir.

Dès l'annonce de ce plan, l'**UNSA** a fait part de ses inquiétudes pour la pérennité des emplois à la Direction générale d'ICADE et à son actionnaire majoritaire.

Ce plan cible l'ensemble des salariés du pôle Services, mais également les collaborateurs des fonctions supports (informatique, juridique, DRH, finances...) d'ICADE.

En effet, nous estimons que plus de 400 collaborateurs seront impactés en 2016 par la cession ou l'adossement du Pôle Services.

Les dommages collatéraux au niveau social concernent toutes les

entités d'ICADE (Foncière, Promotion, Services) dans toute la France.

Quel sera l'effectif d'ICADE fin 2016 : 900 personnes ? 700 ? 500 ?... ???

L'**UNSA** ne restera pas les bras croisés et se battra de toutes ses forces pour la préservation des emplois. L'actionnaire majoritaire décisionnaire de ce plan stratégique **doit apporter obligatoirement des solutions de reclassements au sein du Groupe CDC pour l'ensemble de ces collaborateurs.**

Icade, filiale du Groupe Caisse des Dépôts, apporte depuis 2007 dans le cadre des différentes cessions **des montants considérables**

de dividendes et bonus. Il est grand temps qu'elle se préoccupe également des conséquences sociales, ceci dans l'intérêt général.



Votre contact UNSA :
Corinne Bellanger,
Déléguée syndicale Icade

Pierre-René Lemas a répondu positivement au courrier de l'UNSA lui demandant de présenter l'exposition Lutétia 1945 dans les locaux de la Caisse des Dépôts.

Celle-ci pourrait être organisée au cours du 2^{ème} semestre 2016.



Paris, le 16 décembre 2015

Monsieur le Directeur général,

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la libération des camps nazis, j'ai eu l'occasion de découvrir l'exposition « Lutétia, 1945, le retour des déportés » présentée par les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Cette exposition, très riche en documents et commentaires, a été présentée dans de nombreux sites cette année dont le Conseil Economique, Social et Environnemental et est déjà prévue dans une dizaine d'autres pour 2016.

J'ai également rencontré, à cette occasion, madame Catherine Breton, coordonatrice du projet, qui nous a évoqué les conditions dans lesquelles cette exposition a été créée : de nombreux partenaires ont en effet participé tels la mairie de Paris, le ministère de la Défense, l'institut national de l'audiovisuel (INA)...

La Caisse des Dépôts possède des locaux très adaptés à ce type de manifestation car spacieux, ce qui mettrait en valeur les panneaux à exposer ainsi que l'espace dédié aux témoignages-vidéos.

C'est pourquoi je vous demande, en ma qualité de représentante syndicale du CMIC et Déléguée syndicale du groupe CDC d'accueillir dans nos locaux parisiens cette exposition durant une semaine durant l'année 2016. Un correspondant sera présent en permanence pour guider les visiteurs et commenter les panneaux.

Je suis persuadée que les personnels de notre établissement y seraient très sensibles.

Vous trouverez, ci-joint, la présentation de l'exposition ainsi le communiqué de presse.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en ma considération.


Patricia REJNERO

Les organisations syndicales agissent ensemble :

Pour obtenir un mécanisme de redistribution d'une partie des résultats consolidés du groupe CDC et demandent l'ouverture de négociation d'un accord-cadre avec le DRH de groupe.

Groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a 200 ans !

En 2016, il est temps de reconnaître la contribution des personnels du groupe à cette belle histoire.

200 ans ! A l'échelle de notre pays comme à celle du monde, il y a peu d'institutions qui puissent s'honorer d'une telle longévité, qui plus est, en restant fidèle à son statut public et ses missions d'origine : la protection et la garantie de l'épargne populaire sous toutes ses formes (livrets, retraite, prévoyance, consignations...) et son emploi dans le financement de long terme de projets d'intérêt général (logement social, aménagement du territoire, infrastructures, transition énergétique...).

Mais la CDC, c'est aussi depuis plus de 60 ans un groupe, avec la création en 1954 de ses deux premières filiales : la SCIC et la SCET, dont ICADE, TRANSDEV, EGIS sont les héritières lointaines. C'est depuis 2001 un groupe social consacré par le Parlement et doté par la loi de missions d'intérêt général dans de nombreux domaines. En 2015, le groupe s'est encore agrandi pour accueillir au sein du groupe SNI nos collègues d'ADOMA et enrichir ses missions d'intérêt public dans le domaine du logement des réfugiés, des travailleurs migrants et des populations les plus démunies.

En 2016, c'est peut être l'Agence Française de Développement (AFD), prestigieuse institution publique d'aide au développement qui sera amenée à nous rejoindre. Bien sûr, cette très longue histoire fut parsemée d'embûches et d'errements qui ont même parfois failli provoquer la disparition de la Caisse : tentative de démantèlement et de privatisation de la CDC, puis de la CNP ; privatisation de la CAECL, création du CLF, puis de DEXIA ; privatisation de la DABF et création d'IXIS ; privatisation d'ICADE ; privatisation et absorption de TRANSDEV par VEOLIA... entraînant souvent des restructurations et des plans sociaux.

Mais si ces écueils ont pu être évités et si la CDC peut fêter dignement son bicentenaire, c'est d'abord et avant tout grâce à la mobilisation constante et à l'attachement de ses fonctionnaires et de ses salariés, dans l'Etablissement public comme dans toutes ses filiales. Ces efforts doivent être enfin reconnus et récompensés.

C'est pourquoi en 2016, plus que jamais, les 5 organisations syndicales représentatives du groupe Caisse des Dépôts : CGT, FO, CFDT, CGC et UNSA revendiquent :

- * **La mise en place de négociations pour la redistribution exceptionnelle d'une petite partie des résultats consolidés du groupe CDC à tous les personnels privés et publics.**
- * **L'ouverture de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts à la représentation des fonctionnaires et salariés.**





Christian RAULINE

Passage de relais entre générations

L'UNSA met en pratique l'intergénérationnel au sein de l'UES SCIC HABITAT.

L'UNSA SCIC HABITAT se renforce de jour en jour et le maintien de Christian RAULINE (récemment retraité) dans notre équipe en qualité de référent coordinateur UNSA ne fait qu'ajouter un plus au profit des salariés.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre. La qualité du service rendu doit toujours être notre objectif premier.

Le dialogue social est capital, les négociations ne s'improvisent pas et vos élus UNSA ont déjà fait leurs preuves dans ces domaines.

Notre but est d'améliorer la vie au travail sans en oublier l'intérêt général.

Celles et ceux qui seront élus pourront être aidés, soutenus par les Délégués syndicaux mais également par **Christian RAULINE** qui a fait le choix de rester en tant que bénévole au service des salariés.

Prochainement un rendez-vous

très important est programmé : les élections professionnelles dans toutes les ESH de l'UES SCIC HABITAT.

Des salariés se sont positionnés sur la liste UNSA afin de se faire élire Délégué du personnel ou membre du Comité d'Entreprise.

Vous avez une question concernant votre contrat, vos conditions de travail, le CHSCT, l'application de la convention collective des accords en vigueur, votre rémunération, le fonctionnement du Comité d'entreprise et toutes ses subventions, ou bien comment rejoindre l'équipe l'UNSA, etc... des contacts sont à votre disposition.

Contactez notre référent coordinateur UNSA SCIC Habitat. Il vous orientera ou répondra à vos interrogations :

- **Christian RAULINE** : 06 12 78 20 98
christian.rauline@numericable.fr

Vos contacts :

- **Marie-Therese VALLET** : 06 82 16 18 29
- **Karine GIORDANO** : 06 25 97 73 69
- **Mathias ANSTETT** : 06 62 45 20 96

EN BREF

Vers l'entrée de représentants du personnel à la Commission de Surveillance de la CDC

Lors du Bicentenaire de la Caisse des Dépôts (CDC), le 12 janvier 2016, en présence du Président de la République, le Vice-président de la Commission de surveillance a annoncé l'intention de son Président, Henri Emmanuelli, de modifier par la loi la composition de la Commission et de l'élargir à la représentation des salariés.

L'UNSA, qui porte cette revendication depuis des années, avec d'autres organisations syndicales, se félicite de cette annonce et souhaite dès à présent discuter des modalités avec le Président de la Commission de surveillance et le Directeur général de la CDC.

Bicentenaire en 2016 :

IMAGINEZ 2050€

Retrouvez-nous

UNSA CDC
56 rue de Lille
75356 PARIS
TÉL : 01 58 50 30 47
www.cdc.unsa.org



Directeur de la publication - Luc Dessenne
Rédacteur en chef - Elisabeth Fribourg
Conception - Vincent Arquer